



Accueil d'un parent domicilié au Canada

Par ata

bonjour,

j'ai consulté votre site à travers les nombreuses réponses apportées aux difficultés quotidiennes des uns et des autres. En ce qui me concerne, j'ai un parent qui est domicilié au Canada depuis plusieurs années qui a commis dernièrement plusieurs vols dans des magasins de Montréal. Mon cousin doit quitter le Canada. J'aimerais savoir quelles démarches puis-je faire pour qu'il puisse venir vivre chez moi, dans le sud de la France.
merci

Par kang74

Bonjour

A quel titre ?

C'est la personne qui voyage qui doit faire les démarches .

Il ne serait pas très malin de vous retrouver complice de tout celà : changer de pays n'empêche pas les poursuites .

Par ata

il va être expulsé par le service d'immigration canadien

Par kang74

Cela ne change pas ma réponse .

Soit il est français et il revient normalement dans son pays d'origine qui est la France , soit il faut qu'il fasse les démarches de son pays d'origine pour entrer légalement en France .

Dans les deux cas, je ne vois pas ce que vous pourriez faire comme démarches pour lui .

Par ata

il est afghan

Par kang74

Voyez avec des associations de réfugiés près de chez vous ,mais le principe d'être expulsé, c'est d'être expulsé vers son pays d'origine qu'il le veuille ou pas .

Par ata

je ne comprends pas pourquoi parce qu'il a effectué deux vols sur le sol canadien, il va être expulsé par le service d'immigration canadien

Par Isadore

Bonjour,

je ne comprends pas pourquoi parce qu'il a effectué deux vols sur le sol canadien, il va être expulsé par le service d'immigration canadien

Ben parce que la loi canadienne est très stricte en matière d'immigration, et que commettre des délits sur le sol canadien est une cause de révocation du titre de séjour. Et sans titre de séjour, le ressortissant étranger est expulsable.

Non seulement la loi sur ces sujets est plus ferme qu'en France, mais en plus elle est appliquée de manière bien plus dure.

Par ata

merci madame

Par ata

Y a-t-il une chance d'être accueilli en France?

Par Isadore

Pratiquement aucune non, à moins de pouvoir prouver qu'il est très gravement menacé dans son pays. Mais si c'était le cas, il ne serait pas expulsé du Canada. Donc s'il ne peut pas empêcher son expulsion du Canada, je ne vois pas quel motif invoquer pour obtenir un titre de séjour français.

Par ata

il est recherché par des talibans de Kaboul. il a fuit tout seul, a laissé sa famille à Kaboul et a réussi à rejoindre un de mes cousins qui habite Montréal. il espère me rejoindre en France

Par kang74

On comprend bien la situation .

Mais actuellement il n'est pas en Afghanistan, il est au Canada, et au Canada, si tant qu'il respecte les conditions d'accueil, il n'est pas en danger .

Ce pourquoi la situation est bien complexe que s'il était en Afghanistan, en danger .

Ce pourquoi il faut faire étudier la situation par des juristes, et il y a des permanences, parfois, dans des associations .

[url=https://www.cbsa-asfc.gc.ca/security-securite/rem-ren-fra.html]https://www.cbsa-asfc.gc.ca/security-securite/rem-ren-fra.html[/url]

NB ; y en faut quand même beaucoup pour qu'un demandeur d'asile soit expulsé ...

Par Isadore

Et surtout au Canada ils ne vont sans doute pas lui laisser choisir son pays de destination. Même s'il obtient un titre de séjour français, il va probablement être réexpédié en Afghanistan.

Il devrait prioritairement voir un avocat canadien ou une association canadienne. S'il est question de le renvoyer en Afghanistan c'est que les Canadiens ne le pensent pas menacé.

EDIT : est-ce que votre cousin est atteint de troubles psychiatriques graves ?